

Image not found or type unknown



# L'obligation de l'assureur du véhicule

Par **karmina**, le **22/01/2012** à **17:15**

Est-ce que l'assureur du véhicule est dans l'obligation de prendre en charge la protection juridique du conducteur en cas d'accident responsable impliquant un dommage corporel de la partie adverse ?

Mon assureur me dit qu'il n'est pas obligé ! Merci pour vos réponses.

FR